

**Étude syntaxique et sémantique du discours rapporté dans
l'hebdomadaire *Le Canard enchainé*
A Syntactic and Semantic Study of Reported Speech in
the Weekly Newspaper *Le Canard enchainé***

Jakkapong Koyomboon

Dans la presse contemporaine, les journalistes utilisent inévitablement le discours rapporté pour étayer leur propos. Notre objectif est d'étudier les formes variées du discours rapporté du point de vue syntaxique et sémantique à partir d'un corpus tiré de l'hebdomadaire *Le Canard enchainé*. Du point de vue syntaxique, la séquence rapportée du discours direct se divise en trois catégories : le complément d'objet direct de l'introducteur verbal incomplet, l'apposition de certains segments dans l'introducteur et le complément d'objet direct du verbe de parole non-marqué de l'introducteur nominal. Toutefois, nous avons trouvé certains cas particuliers de récursivité, dans lesquels deux actes d'énonciations peuvent se superposer. Au discours indirect, le message rapporté remplit la fonction syntaxique comme proposition subordonnée complétive ou comme complément d'objet direct de l'introducteur. Nous avons aussi trouvé certains cas particuliers du discours indirect avec filot textuel et quasi-textuel, dans lesquelles le locuteur montre certains segments non-traduits, mis entre guillemets. Du point de vue sémantique d'Authier-Revuz et de Rey-Debove, le message rapporté du discours direct relève de l'autonymie, mais celui du discours indirect du signe standard. L'filot-textuel du discours indirect et le discours indirect quasi-textuel font partie du champ de la modalisation autonymique qui sont composée de la notion de faire usage et de faire mention des mots entre guillemets en même temps. De plus, le discours direct et le discours indirect ne sont ni textuel ni objectif rapportés en raison des problèmes rencontrées ; le sujet logique de l'introducteur, la lexicalisation du verbe de parole, de l'acte énonciation résumé ou imaginé par locuteur et de certains mots entre guillemets montrés par locuteur.

Mots clés : Discours Rapporté, Syntaxe, Sémantique, Canard Enchainé

Abstract

*In contemporary press, especially newspaper, it's obvious that the journalists use reported speech enormously and variably to report the speech of other. This study aims to analyze syntactically and semantically from corpus collected in the weekly newspaper *Le Canard enchainé*. Related to the syntactic framework, the research shows that the reported message of direct speech can be divided into three categories ; direct object, apposition or complement of certain segments of introductory*

clause. In contrast, reported message of indirect speech can perform into two categories as subordinate complement or direct object of transitive verb. However, we also found some particular cases of direct speech with superposition of two acts of speech (la récursivité) and indirect speech with the textual blocks (flot-textuel and quasi-textuel). In term of semantic frameworks of J. Authier-Revuz (1996) and J. Rey-Debove (1987), the results of this study reveal that the function of direct speech is defined as an autonymous (l'autonymie). On the contrary, indirect speech functioned as general sentence. But the textual blocks of indirect speech is analyzed such as an autonymous modalisation (la modalisation autonymique). Moreover, direct and indirect speech are neither textually nor objectively reported because of the problem of the singularity or plurality of logical subject, of the lexical speech verbs, the act of speech summarized or imagined by the speaker and the demonstration of some words by the speaker.

Keywords : Reported Speech, Syntax, Semantic, Canard Enchainé

1. Introduction

Les différentes formes du discours rapporté paraissent poser fondamentalement deux problèmes. L'un concerne l'analyse et la démarcation des différents discours sur les plans syntaxiques et énonciatifs, l'autre se rapporte au fonctionnement même de ces différentes formes. Autrement dit, comment un locuteur rapporte-t-il les paroles d'autrui ? Comment ces formes fonctionnent-elles ? Le discours direct et le discours indirect ont-ils un statut sémantique différent ?

Parmi les emplois du discours rapporté rencontrés dans la presse écrite contemporaine, notamment l'hebdomadaire *Le Canard enchainé*, nous remarquons que la forme du discours rapporté s'emploie de manières variées, exprimant les perspectives personnelles des personnages, ainsi que celles de locuteur. L'emploi varié, voire parfois subjectif, de la forme du discours rapporté pourraient causer problème quant à l'interprétation des lecteurs inattentionnés.

Notre travail cherche à répondre d'une manière plus avancée à la relation syntaxique entre l'introducteur et le message rapporté, à la frontière et la limite du discours rapporté, au statut sémantique lié à la représentation du signe et enfin au problème joint de la textualité et de l'objectivité des manifestations explicites des multiples traces du discours rapporté. Pour ce faire, nous avons recueilli les formes explicites du discours rapporté sur toutes les pages, sauf les titres, les sous-titres et les dialogues de bandes dessinés, tiré de l'hebdomadaire *Le Canard enchainé* daté du mercredi 2 octobre 2013 (n° 4549) au mercredi 20 Novembre 2013 (n°4556).

2. Diverses approches du discours rapporté

Le discours rapporté (désormais DR) est un type de phrase, permettant à un locuteur de citer ses propres mots ou celles de quelqu'un d'autre. Le DR peut se présenter sous deux formes explicites : le discours direct (DD) et le discours indirect (DI).

2.1 DR dans les manuels de grammaire générale

Grévisse (1986) note que le DD consiste à rapporter les paroles ou les textes écrits, sans subir de modification, au moyen de citation d'un discours original, au contraire, le DI se manifeste comme la transposition de paroles rapporté, dérivé à partir du DD par des règles transformationnelles, sous forme de proposition subordonnée complétive, lié à un verbe introducteur (Grévisse. 1986: 675). Le DD, selon Grévisse (1986) est rendu visible par des marques typographiques (les guillemets, l'alinéa ou le tiret), quant au DI, il se caractérise par la conjonction *que* ou la forme d'un infinitif sans mots de liaison quand le sujet du verbe principal et celui de verbe subordonné sont identiques. (Grévisse. 1986: 675) Poisson-Quinton (2002) ajoute que la nature du DR se compose de « deux énoncés, deux énonciateur, des circonstances différentes et un destinataire que l'on informe » (Poisson-Quinton. 2002: 261)

2.2 DR dans les manuels de grammaire orientée vers la linguistique

D'après le manuel de grammaire *Pour enseigner la grammaire* de Tomassone (1996), le DR suppose deux actes énonciation différentes, des situations différentes avec deux couples locuteur/destinataire qui peuvent aussi être différents. (Tomassone. 1996: 58) Pour distinguer les formes explicites du DR, Tomassone note qu'il existe des indices permettant de les repérer, la forme du DD étant marquée par la ponctuation et l'expression introductrice, et celle du DI par le mot de liaison, le changement de personne et de modification de déictiques (verbe, démonstratif et indicateur de temps et de lieu) (Tomassone. 1996: 60). Les verbes introducteur du DD comme du DI sont signalés généralement par une expression organisée d'un verbe de communication, d'un verbe neutre, d'un verbe propositionnel et d'un verbe de l'expression de la demande, qui accompagnent le DR et qui tous signalent un acte d'énonciation (Tomassone. 1996: 60). Arrivé, Gadet et Galmiche (1986) notent d'ailleurs la spécificité du DD par l'incohérence grammaticale entre le discours de l'introducteur et le discours cité, en utilisant par exemple une langue étrangère, une exclamation ou une phrase incomplète, alors qu'en revanche les embrayeurs du DI ne renvoient pas au sujet d'énonciation, et le discours cité ne peut être qu'une phrase française. (Arrivé, et al. 1986: 236)

2.3 DR les travaux linguistiques consacrés au cadre de la grammaire générative

Selon les travaux linguistiques de Sadock (1969) et ceux de Banfield (1973), le DR représente deux modes de rapport de parole indépendants et distincts. Selon la théorie de l'hypothèse performative de Sadock (1969), la structure profonde de toute phrase comporte obligatoirement une *hyperphrase* (désormais HP). Sadock (1969) indique distinctivement que deux types de phrases (DD et DI), sont représentés par des structures profondes différentes. Du point de vue syntaxique, le DI est considéré comme une phrase matrice enchâssant une proposition complétive en ayant en seul HP, alors qu'au contraire le DD se compose de deux HP : l'un est associé au syntagme introducteur, l'autre est lié à la citation. D'après cette hypothèse, Sadock

(1969) établit trois types de phrases : déclaratif, interrogatif et impératif. Dans cette optique, le DI relève automatiquement d'un type unique de phrase lié au syntagme introducteur, alors que le DD manifeste toutes les combinaisons possibles. Chez Banfield (1973), dans une étude sur la théorie du *style narratif*, le traitement de l'opposition du DD et du DI est envisagé systématiquement. Le DD comporte deux voix (deux locuteurs), ayant deux expressions, au contraire, le DI contient une seule voix unique (un seul locuteur), ayant une seule expression; c'est-à-dire que cette double structure introduit deux phénomènes de parole différents.

2.4 DR dans les travaux consacré au cadre de la linguistique de l'énonciation

Dans *Le marxisme et le philosophe du langage*, Bakhtine (1977) définit le DR comme « le discours dans le discours, l'énonciation dans l'énonciation » mais aussi comme « un discours sur le discours, une énonciation sur l'énonciation. » (Bakhtine. 1977: 161) Dans son analyse, chaque schéma du DR recréé à l'énonciation spécifique et lui donne une direction particulière : le DD est considéré comme *le style monumental* qui s'analyse comme un tout compact, inanalysable, invariable et inaccessible, en revanche, le DI est considéré comme *le style analytique* qui est utilisé pour rapporter le contenu sémantique. Toutes les abréviations, ellipses, etc., qui ne sont pas admissibles au DI à cause de sa tendance analytique, sont possibles seulement dans le DD. (Bakhtine. 1977: 177-178) Dans *Le discours rapporté : histoire, théories, pratiques* (Rosier. 1999), l'auteur propose des *formes mixtes* du DR qui mélangent les critères distinctifs des formes du DD et du DI (le discours direct introduit par « que », le discours indirect avec « guillemets », etc.), les formulations ambiguës du DR (le conditionnel de citation, les formes d'attribution en « selon X », « d'après X » et « aux yeux de X »). Rosier propose aussi que le lien fort lâche avec l'idée de paroles *verbum dicendi*, qui peut prendre la forme d'un lexème, d'une expression verbale, d'un discours narrativisé et apparaît en position ouvrante, incidente ou conclusive, fonctionne comme introducteur du DR. (Rosier. 1999: 186-199). Dans ses travaux linguistiques consacrés au DR, Authier (1978) notamment remarque que « ce que rapporte un énoncé du discours rapporté, ce n'est pas un énoncé, mais une acte d'énonciation. » (Authier. 1978: 47) Selon Authier (1978), le DR se comporte comme acte d'énonciation (E), défini par un couple d'interlocuteur Locuteur-Récepteur (L-R), un message (M), une situation (SIT) avec son temps, son lieu et son infinité de données référentielles qui est un autre acte énonciation (e) fonctionnant comme objet du message M de E ; c'est-à-dire que l'acte énonciation rapporté (e) est lui-même défini par une autre couple d'interlocuteur locuteur-récepteur (l-r), un autre message (m), et une autre situation (sit) (Authier-Revuz. 1993: 10). Authier-Revuz (1993) note que l'acte énonciation e se manifeste par deux formes explicites, au DD et au DI, chacun dénote un statut différent du rapport de paroles ; le DD est une manifestation d'une opération de citation en assurant ainsi une reproduction du message de l en manière de décodage et ré-encodage, le DI désigne une manifestation d'une opération de paraphrase ou de traduction en présentant donc une reformulation comme résultat d'un processus de décodage et ré-encodage (Authier; & Meunier. 1977: 41-67).

D'après les travaux consultés par rapport au DR, nous pouvons noter que les manuels de grammaire générale de Grévisse (1986) et Poisson-Quinton (2002) présentent le DI comme ayant une construction plus complexe que celle du DD, parce que le message rapporté au DI est une proposition subordonnée complétive de la proposition principale. Nous ne trouvons aucune explication de la relation morpho-syntaxique entre l'énoncé rapporteur et la citation. Dans les manuels de grammaire orientée vers la linguistique de Tomassone (1996) et d'Arrivé, Gadet et Galmiche (1986), nous remarquons certaines explications de verbe de parole, et que la spécificité du DD qui peut être cité en langue étrangère, une exclamation ou une phrase incomplète. Dans les travaux linguistiques dans la cadre de la grammaire générative de Sadock (1969), nous remarquons que les deux sous-structures constitutives de la structure profonde du DD traduisent un caractère hétérogène, mais la limite de l'hypothèse de Sadock (1969) entraîne les problèmes concernant certains adverbes exclamatif, phrase incomplète ou deux langues différentes entre le M et le m. Nous nous apercevons que l'analyse du DR présenté par Banfield (1973) met principalement en question la structure et la dérivation du DD et du DI, mais cependant son analyse semble insuffisante pour expliquer les limites au niveau sémantique et énonciatif. Il est évident que, selon Bakhtine (1977) toute expression des intentions du locuteur qui passe par la construction ou par des traits accentuels ne peut pas être rapportée sans transformations, et ainsi les particularités de construction et d'intention des énoncés interrogatif, exclamatif ou impératif, qui ne sont pas conservées au DI, apparaissent seulement dans le contenu. Se fondant également sur la linguistique de l'énonciation de Rosier (1999), d'Authier (1978) et Authier-Revuz (1993), nous notons que le DD et le DI ne sont pas des variantes morpho-syntaxiques comme l'approuvent les manuels de grammaire, mais bien deux modes de rapport profondément distincts : le DD est « citation » et le DI est « traduction ». Nous pouvons noter aussi que le DI n'ont pas une structure complexe, ainsi qu'une estimation de la complexité en termes de subordination, et le DD n'ont pas une structure simple de juxtaposition de deux actes d'énonciation : celui de l'énoncé introductrice (L-R) et celui de l'énoncé rapporté (l-r).

3. Forme syntaxiques du DR

Selon l'analyse distributionnelle et l'analyse morpho-syntaxique, nous constatons que les formes du DR peuvent être présentées de plusieurs façons.

3.1 Forme syntaxique du DD

La séquence rapportée (désormais « X ») du DD peut être présentée avec leur propres fonctions syntaxiques : celles qui sont complément d'objet direct (désormais COD) du verbe de parole transitif de syntagme introducteur, celles qui sont COD du verbe de parole non-marqué dans l'introducteur nominal, celles qui ont un lien syntaxique particulier avec certains segments dans le syntagme introducteur, etc., par exemple :

(1) Le chef des Impôts suggère, « pour tenir compte du contexte particulier de cette affaire (...), d'envisager une solution transactionnelle ».
(CE-5/A-3)¹

(2) « Je n'avais jamais connu une telle affluence, raconte Aurore, jeune présidente du bureau 50. C'était pire qu'un jour de soldes. »
(CE-3/A-5)

(3) « J'ai passé trois ou quatre heures avec les trotskistes. Ils m'ont paru vraiment trop casse-couilles », affirme-t-il.
(CE-1/A-1)

(4) Proposition de Parini : « GBT peut utiliser ses déficits reportables [à hauteur] de 22,1 millions d'euros » seulement.
(CE-5/A-3)

(5) Soral : « Je suis étonné que tu ne comprennes pas mon lien entre homosexualité et pédophilie. »
(CE-4/A-1)

Dans les exemples ci-dessus, Le « X » du DD est analysé comme COD du verbe de parole intransitif. L'introducteur verbal se compose généralement d'un SN sujet et d'un verbe de parole transitif réclamant obligatoirement un COD. L'introducteur verbal peut avoir des positions diverses : il peut être antéposé en (1), en incise en (2) ou postposé en (3). Mais en (4) et en (5), malgré l'absence du verbe introducteur, le « X », dans ces deux exemples, n'a pas de relation syntaxique explicite avec le syntagme introducteur. Nous pouvons supposer que le « X », dans ce cas de figure, est le COD du verbe de parole non-marqué dans le syntagme l'introducteur.

(6) « L'institution mentionnée à l'article L5312-1 du Code du travail », répond, limpide, le décret.
(CE-6/A-10)

(7) « Les informations figurant dans ce texte ont un caractère interne à l'administration et sont exclusivement adressées aux destinataires mentionnés ci-dessus », peut-on lire dans un encadré.
(CE-6/A-4)

Dans les exemples (6) et (7), nous remarquons que le « X », dans ces deux exemples, peut être analysé de deux façons. Les verbes *lire* et *répondre*, dans le syntagme introducteur, qui peuvent fonctionner seul sans COD, sont susceptibles d'être analysés comme introducteur verbal appelant un COD ou comme introducteur complet accompagnant le « X ».

(8) « Section Baumettes, ça ne s'invente pas ! » s'amuse-t-il.
(CE-1/A-1)

(9) « C'est une manipulation pour salir notre mouvement », a hurlé Christian Teodec.
(CE-7/A-9)

(10) « C'est inutile de négocier quoi que ce soit avec eux, plastronne un cadre du FN, ils n'existent pas. Nous sommes l'alternative. »
(CE-1/A-7)

Dans les exemples ci-dessus, ce n'est plus une phrase insérant syntaxiquement incomplète qui introduit le « X ». En revanche, l'introducteur est une phrase syntaxiquement complète qui peut fonctionner seul sans le « X ». L'introducteur en (8) à (10) est la phrase complète, avec un SV constituant un lexème des gestes occasionnés au cours du développement du discours. Le statut

¹ Notons ici la liste de l'abréviation utilisée des références :

CE signifie l'hebdomadaire « Le Canard enchaîné » ; A - 1 le numéro de l'article

CE-1 (02 octobre 2013), CE-2 (09 octobre 2013), CE-3 (16 octobre 2013), CE-4 (23 octobre 2013), CE-5 (30 octobre 2013), CE-6 (06 novembre 2013), CE-7 (13 novembre 2013), CE-8 (20 novembre 2013).

syntactique de l'introducteur du DD, dans l'exemple (8) se présente comme : SN + SV de parole (pronominal), ou en (9) et (10) comme : SN + SV de parole (intransitif).

(11) Elle dit alors de jolies choses, comme : « *Quand les temps sont durs, il faut se serrer les coudes et ne pas rajouter de la confusion à la crise.* » (CE-2/A-2)

(12) Ces clandestins passaient pourtant la frontière avec le manuel du petit espion : « *ne pas dormir dans le même hôtel, changer de compagnie de taxi, se faire passer pour un touriste.* » (CE-5/A-1)

(13) « *Les petits Noire, c'est gratis et ça mange pas beaucoup* », une phrase dont Jean-Pierre se souvient. (CE-6/A-1)

Les « X », de (11) à (13), fonctionnent comme des termes de communication en apposition des termes introducteurs. En (11), le « X » est apposé au COD *jolies choses* de l'introducteur. En (12), le « X » est apposé au SN sujet *ces clandestins* de l'introducteur. Et en (13), le « X » est analysé comme apposition du SN *une phrase* de l'introducteur. Le statut syntaxique de l'introducteur du DD, dans ces trois exemples, se présente comme : SN + SV + COD. De plus, nous remarquons que le syntagme introducteur et le « X » peuvent se lier par les marques typographies ; le deux-points en (11) et (12), la virgule en (13).

(14) La haine sans orthographe ne laisse aucun répit. « *Hé, la pute! Tu sais ce que j'aime chez toi ? Rien !* » (CE-4/A-2)

(15) « *Il faut une réécriture de la directive européenne sur le détachement avant la fin de l'année.* » Cette demande a été formulée par le chef de l'Etat, le 13 novembre, lors du Conseil des ministres. (CE-8/A-4)

Les exemples (14) et (15), le « X » n'a pas le même statut syntaxique que les exemples (11) à (13). L'absence des marques typographiques (deux-points et virgule) dans ces exemples divise l'introducteur et le « X » en deux phrases syntaxiquement indépendantes ; c'est-à-dire que l'introducteur et le « X » sont des phrases complètes et il n'y a pas de lien syntaxique explicite entre l'introducteur et le « X ». Néanmoins, la phrase accompagnatrice manifeste un rapport sémantique avec le « X », étant en apposition au SN sujet *la haine sans orthographe* en (14) et *cette demande* en (15) dans la phrase accompagnatrice.

(16) « *Si l'on continue ainsi, nous aurons bientôt le pire système fiscal d'Europe, pire que celui de la France.* » Ce cri d'horreur a été poussé dans « *Le Matin* » de Lausanne (20/10) par Xavier Oberson, un avocat genevois, spécialiste du droit fiscal. (CE-8/A-6)

(17) Steeve Briois l'expliquait, tout sourire, lors de l'université d'été du Front national : « *Chassain est marino-compatible.* » (CE-1/A-7)

Dans les exemples (16) et (17) ci-dessus, L choisit de rapporter le « X » par l'emploi de l'adjectif démonstratif *ce* dans l'exemple (16) et le complément d'objet direct *l'* dans l'exemple (17). Nous supposons que le « X », dans ces deux exemples, a des liens référentiels particuliers avec l'introducteur ; le lien *anaphorique* en (16) et le lien *cataphorique* en (17). (Millard. 1972: 93-94)

(18) Flambeur, Hirsch ? « *Il faut bien reconnaître qu'il a toujours eu le génie d'obtenir des milliards pour financier ses projets, du RSA à l'Agence de service civique, mais, quand on parle gestion, serrage de boulons, économies, autant de gros mots, là, il est aux abonnés absents !* » (CE-7/A-10)

L'exemple (18) est une forme de dialogue entre le journaliste (L) et locuteur (I). Nous supposons que, en (18), le journaliste demande le sentiment de I par l'emploi de l'adjectif *Flambeur*

avec le point d'interrogation, et rapporte la réponse de I dans le « X ». Le structure syntaxique de cet exemple soit : SN « X ».

Nous avons aussi trouvé certaine forme du DD qui est diverse et ambiguë ; la récursivité du DD, comme illustrent des exemples ci-dessous :

(19) « *J'ai reçu un coup de fil anonyme, a-t-il raconté au "Canard". Mon interlocuteur m'a dit : "Votre client ne fait pas ce qu'il faut pour obtenir le marché."* » (CE-7/A-9)

(20) « *Ne pas confondre "demandeur d'emploi longue durée" (DETLD) », sourit un agent.* (CE-8/A-1)

D'après les exemples (19) et (20), nous avons trouvé que L rapporte les énoncés au DD d'une manière particulière appelée récursivité du DD ; la forme du DD où le « X » contient de un autre acte énonciations superposés ; DD - DD en (19) et DD - Modalisation autonymique en (20). Nous pouvons dégager la structure syntaxique de l'exemple (19) comme : P1 = « X₁, SV₁ (transitif) + SN₁ (P2 = SN₂ + SV₂ (transitif) : "X₂") » et l'exemple (20) comme : P = « X₁ "X₂" X₁ », SV (transitif indirect) + SN sujet.

3.2 Forme syntaxique du DI

Nous remarquons que les formes du DI ne sont pas différentes de celles décrites dans les manuels de grammaire. Nous avons trouvé trois formes du DI : subordination, infinitivation et substantivation.

(21) *Las ! sa propre cliente affirme qu'à l'insu de son avocat elle apporta ces documents à la juge.*

(CE-1/A-1)

(22) *Pour le financement de ses chantiers, Anne Hidago se contente d'annoncer – toujours sans fournir de chiffres – une « stabilisation de dépenses municipales » et des « modalités de financement innovantes ».*

(CE-4/A-2)

(23) *Et il accuse les Balkany d'avoir empoché une partie de ce pactole via un compte en Suisse ouvert à leur nom auprès d'ABN Amro.*

(CE-2/A-9)

Dans les trois exemples ci-dessus, nous remarquons que l'introducteur du DI est un segment verbal composé d'un SN sujet et un verbe de parole transitif qui exige un COD. La forme du message rapporté (m) est variable : subordination en (21), SN en (22) et infinitivation en (23). Toutes les formes du DI, dans ces exemples, occupent la position du COD de l'introducteur.

Nous avons trouvé que L peut traduire le sens du m rapporté avant de l'intégrer dans son acte d'énonciation. (Authier. 1978: 32) De plus, L peut aussi présenter les messages de I d'une manière « non-traduits » dans les exemples (24) et (25) :

(24) *Jean Pierre Mignard, le président de la Haute Autorité des primaires (HAP), jure n'avoir vu ni « urnes bourrées » ni « fautes graves ».*

(CE-3/A-5)

(25) *Président de Havard en 2005, Summers a, par exemple, déclaré que « les femmes [étaient] moins douées pour les sciences que les hommes ».*

(CE-8/A-3)

La forme du DI de (24) et de (25) l'élément « X » dans le DI n'est pas le DI suivi d'un fragment de DD, mais c'est le DI avec l'flot textuel (IT) en (24) et DI quasi-textuel en (25) ; une extension du IT au message rapporté entier. (Authier-Revuz. 1993: 14)

4. Étude sémantique du DR

Le problème qui nous préoccupe ici concerne le fonctionnement du DR surtout le statut sémantique interne du DR lui-même et la relation entre l'introducteur et leur séquence rapportée.

4.1 Fonctionnement du DD

Comme nous savons que tous les signes linguistiques (S), fonctionnant comme signe standard, comportent normalement un signifiant et un signifié (Sa/Sé) chez Saussure, ou une expression et un contenu (E(C)) chez Hjelmslev. Mais dès la séquence rapportée du DD est caractérisée comme une des opérations métalinguistiques (Rey-Debove. 1987) ; c'est-à-dire que le statut sémantique du « X » devient plus complexe comme signe autonome. (Authier-Revuz. 1993)

4.1.1 Autonomie du DD

Contrairement au signe standard, l'autonomie est l'un des aspects du métalangage qui a pour caractéristique l'emploi du verbe métalinguistique « dire et ses équivalentes » et l'utilisation de guillemets. Les paroles rapportées au DD occupent la fonction syntaxique dans la phrase globale « d'un SN remplissant les fonctions de COD du verbe de dire, quelle que soit sa nature syntaxique. » (Authier. 1992 : 15-21) En raison du statut autonome de la citation, le DD présente donc une structure syntaxique particulière où « n'importe quoi » peut occuper la fonction de COD de l'introducteur sans poser de problème de la grammaticalité de la phrase. De plus, les paroles citées au DD comme autonomie détruit le passage vers la synonymie. Cela veut dire que le message « montré » au DD ne présente pas un signifié comme au DI, mais un lien signifiant dont le signifié équivaut à un signe tout entier. Nous pouvons formuler le statut sémantique du « X » du DD comme : $S = Sa/(Sa/Sé)$. Le mode sémantique du DD est « hétérogène » : standard dans le syntagme introducteur et autonome dans la séquence rapportée. (Authier. 1982)

4.1.2 Textualité et objectivité du DD

En prenant en considération la textualité et l'objectivité du message rapporté au DD, nous remarquons que le « X » n'est pas ni textuel ni objectif en raison des problèmes de l'acte énonciation résumé ou imaginé par L, le sémantisme de l'élément lexical du verbe de parole, etc., comme illustrent les exemples ci-dessous :

(26) « *À l'étranger, dans un chantier low cost* », prédit-on à la sortie des ateliers des CMN. (CE-4/A-9)

(27) « *Des patrons !* » a dénoncé la CFDT, refusant de se joindre au cortège. (CE-7/A-9)

Le sujet logique en (26) *des ateliers* est collectif pluriel. Mais, en (27), *La CFDT* est sujet singulier par la forme, mais par le sens il est sujet collectif puisqu'il désigne un organisme qui se compose de plusieurs personnes. Dans ces deux exemples. Il est impossible que le sujet collectif (I) puisse produire le message rapporté à l'unisson ; c'est-à-dire que le message rapporté de I peut être résumé par L.

(28) « *La faute à pas de chance* », dira un flic quand tout sera fini. (CE-4/A-2)

(29) Ceux-là même que Sarah Palin, longtemps égérie du mouvement, encensera en lançant sous un tonnerre d'applaudissement : « *Nous élevons des gens bien dans nos petites villes.* » (CE-3/A-12)

L'emploi du futur indicatif en (28), nous montre que le message rapporté n'a jamais été prononcé, il sera postérieurement ou ne sera jamais produit : c'est L qui invente alors les paroles que I aurait pu dire dans cette situation. En (30), il est douteux que I *Sarah Palin*, locuteur étrangère, produit cet énoncé en français. Nous supposons que L substitue ainsi leur message en anglais par le message en français pour le faire comprendre à son lecteur.

En considération les hypothèses sur les verbes de parole de Chuquet (2004), nous remarquons que l'élément lexical du verbe de parole qui introduit le message rapporté n'a pas le même degré d'interprétation sémantique. Nous pourrions classer ces verbes en trois groupes selon les critères suivants : l'indication de l'intention de I, la manière d'articulation et le ton adopté, et la dimension émotionnelle souligné par L.

(30) « *C'était indécent, raconte un convive. Encore un peu, et ils se faisaient des mamours.* » (CE-1/A-6)

(31) « *Quel sera le montant de mon indemnité ?* » demande une femme qui n'a pas encore déposé son dossier. (CE-8/A-1)

(32) « *L'institution mentionnée à l'article L5312-1 du Code du travail* », répond, limpide, le décret. (CE-6/A-10)

(33) « *Ils sont liés à l'extrême droite* », a affirmé Valla. (CE-7/A-9)

(34) « *Il n'y a pas de trop petit détail pour la NSA dans sa quête de surveillance totale* », résumait, le 4 novembre, le « *New York Times* ». (CE-6/A-8)

Dans les exemples (30) à (34), il est évident que L utilise des verbes de parole dans son point de vue pour décrire l'intention de I dans le syntagme introducteur ; en (30) le verbe *raconter* est utilisé pour informer ou dire simplement, en (31) le verbe *demander* pour avoir besoin de plus d'informations, en (32) le verbe *répondre* pour réagir à l'autres discours, en (33) le verbe *affirmer* pour confirmer ou partager des idées et en (34) le verbe *résumer* pour présenter le discours résumé par L.

(35) « *Elle va nous faire perdre Paris* », a tonné le maire. (CE-7/A-10)

(36) « *J'en ai marre* », soupire une conseillère cernée par la foule. (CE-8/A-1)

(37) (29) « *Je n'ai pas d'avoir à l'étranger. Je ne suis propriétaire de rien* », rassure Patrick Balkany au « *Canard* ». (CE-3/A-8)

Nous observons que L rapporte le message de I en gardant les caractéristiques de ses variations de la voix ; la voix forte *tonner* en (35), la voix faible *soupirer* en (36) et la voix répétitive *rassurer* en (37).

(38) « *Les patrons ont réussi un sacré tour de passe-passe, fulmine le grand chef de la CFDT. Pas un seul licenciement n'est dû à cette taxe, puisqu'elle n'a jamais été prélevée* » (CE-7/A-9)

(39) « *Section Baumettes, ça ne s'invente pas !* » s'amuse-t-il. (CE-1/A-1)

(40) « *On imagine les réactions si une telle mesure avait été prise sous Sarkozy* », persifle un syndicaliste. (CE-6/A-10)

(41) « *Pendant des années, dès que la musique du film pointait, je pleurnichais* », s'émeut-il. (CE-1/A-1)

(42) « *Je suis en prison* », tremble Mylène, quand le portail bleu se renferme sur son troupeau. (CE-6/A-1)

D'après les exemples ci-dessus, nous constatons que L rapporte le message de I d'une manière particulière, en gardant les émotions de I et les traduisant en un seul verbe émotionnel dans l'introducteur. Ces verbes présentent en (38) le registre du mécontentement par l'emploi du verbe *fulminer*, en (39) le registre du contentement par l'emploi du verbe *s'amuser*, en (40) le registre de l'ironie par l'emploi du verbe *persifler*, en (41) le registre de l'inquiétude par l'emploi du verbe *s'émouvoir* et en (42) le registre de la peur par l'emploi du verbe *trembler*.

(43) « *Avec des fonds privées* », assure le président Guebuza, tout en précisant qu'il ne connaît pas leur origine ni le nom des banques qui interviendront ! (CE-4/A-9)

L'ajoute certains mots de L dans le syntagme introducteur, en (44), nous montre que le message rapporté n'est pas cité objectivement, mais vise à ironiser sur les paroles de I en les plaçant dans un contexte qui change le sens d'origine. Les mots *tout en précisant ... interviendront !* semble confirmer cette hypothèse.

(44) Quand il raille le « racisme » de Valls et que son message disparaît de son compte « Twitter », il lâche, sibyllin : « *Juste pour info, je n'ai rien supprimé.* » (CE-2/A-2)

(45) « *L'institution mentionnée à l'article L5312-1 du Code du travail* », répond, limpide, le décret.

(CE-6/A-10)

D'après ces deux exemples, nous remarquons que L ajoute les adjectifs *sibyllin* en (44) et *limpide* en (45) pour décrire l'attitude accompagnant les paroles de I. Ces descriptions présentent ainsi une intention de L visant à décourager, en (46), et à convaincre, en (47), son lecteur du message de I.

En conséquence, le DD ne rapporte pas textuellement ou objectivement le message de I comme expliqué ci-dessus, et semble s'opposer à la définition donnée du DD par les manuels de grammaire.

4.2 Fonctionnement du DI

Le DI est analysé comme opération de reformulation ou traduction de l'acte d'énonciation rapporté selon Authier-Revuz (1992), ou comme style analytique du schéma de transmission de discours d'autrui selon Bakhtine (1977). D'après Authier-Revuz (1992), le message de l'acte d'énonciation rapporté dans un énoncé comme /il dit que m/ est défini comme ayant la même interprétation sémantique que le message de l'acte énonciation rapporteur (M) (Authier-Revuz. 1992: 38). Cependant, au DI, la traduction du contenu s'établit à partir du sens que L attribue à l'acte énonciation e et non celui du sens de la phrase prononcée par I dans l'acte énonciation e. La conjonction *que* apparaît donc comme marque d'aboutissement du résultat d'un processus comportant un décodage et un ré-encodage (Authier. 1978: 64-65). Comme mode de traduction et de paraphrase, le DI n'affirme pas sur le signifiant de l'énoncé mais traduit son contenu dans l'acte d'énonciation E. Le message de I au DI n'est pas autonome comme au DD. Le statut sémantique est formulé comme signe standard : Sa/Sé. Mais nous trouvons certains fragments non-traduits

entre guillemets dans les exemples (24, 25), leur statut sémantique pouvant être différent par modalisation autonymique.

4.2.1 Modalisation autonymique

En (24) et (25), le message rapporté au DI occupe certains fragments non-traduits, ayant leur propres natures sémantiques complexes comparées à celle de l'autonymie, défini comme modalisation autonymique (désormais MA), comme dit Authier-Revuz (1992: 41) : « la modalisation autonymique est une forme particulière du fait autonome. Elle est considérée comme mode complexe de dire, dédoublé par une autoreprésentation opacifiante » Le statut sémantique du message rapporté au DI avec îlot-textuel (désormais IT) et au DI quasi-textuel est définie comme MA ; le signe dont le signifiant est un signe entier, comme illustre la formule : (Sa/Sé)Sé. (Authier-Revuz. 1992: 39) Selon cette formule, la MA contient un signifiant avec deux signifiés ; l'un est essentiellement attaché à une partie du signe rapporté, l'autre est assumé par L qui rend à la fois le même signe à son propre usage. L utilise l'IT pour faire à la fois usage et mention des mots de l, reformulé et montré dans son acte énonciation E.

4.2.2 Textualité et objectivité du DI

En ce qui concerne la textualité et l'objectivité du message rapporté (m) au DI, nous remarquons que la question de la textualité ne se pose pas comme au DD normal. C'est parce que L traduit le message d'un autre acte d'énonciation, qu'il le rapporte par ses propres mots avant de le présenter dans son acte énonciation, en faisant usage de ses propres mots, comme dans les exemples (21) à (23) ci-dessus.

En considérant le message rapporté au DI avec IT et au DI quasi-textuel, nous remarquons qu'il n'est ni textuel, ni objectif, en raison des problèmes soulevés dans les exemples suivants :

(46) A Lyon, Gérard Colombe (PS) traîne ostensiblement les pieds et à Lille, Martine Aubry a rappelé que, lorsqu'elle avait évoqué cette réforme, en 2010, devant les parents et les enseignants, elle avait essayé une « bronca ». (CE-8/A-5)

(47) Une fille toute simple, qui lit « Arsène Lupin », joue les gamines, se présente toujours comme « une militante » et rien de plus, explique que volontiers à quel point elle est la cible préférée des machos et autres « réacs ». (CE-2/A-2)

(48) A plusieurs reprises, Laurent Fabius a affirmé que la France s'interdisait de verser de l'« argent public » pour obtenir la libération d'otages. (CE-6/A-5)

(49) Jean Pierre Mignard, le président de la Haute Autorité des primaires (HAP), jure n'avoir vu ni « urnes bourrées » ni « fautes graves ». (CE-3/A-5)

(50) Humaine, celle qui ne manque jamais d'expliquer aux journalistes qu'elle se promène « pieds nus » dans le parc de son ministère, où elle aime passer du temps avec ses deux canards, « Jean » et « Robaffleurs » , fine allusion à ses expérimentations vestimentaires. (CE-2/A-2)

(51) Ce changement homéopathe n'ayant pas convaincu, « Mosco » retourne carrément sa veste et annonce, le 6 octobre, que finalement la taxation « n'aura pas lieu ». (CE-2/A-3)

(52) La plus ballot : cet été, Christian Le Squer, le chef tri-étoile de chez Ledoyen, confiait à un magazine spécialisé, « La Revue culinaire », qu'il allait, à l'occasion, exercer ses talents « sur un hamburger » aux fourneaux de La Grande Verrière. (CE-4/A-10)

(53) Président de Havard en 2005, Summers a, par exemple, déclaré que « *les femmes [étaient] moins douées pour les sciences que les hommes* ». (CE-8/A-3)

Le message rapporté au DI avec IT peut avoir une nature variée et peut occuper une fonction diverse dans le phrase matrice; SN COD en (46), SN après conjonction en (47), SN après préposition en (48), SN après adverbe en (49), SN épithète en (50), SV en (51), SP en (58) et proposition subordonnée complétive en (53).

D'après les exemples ci-dessus, nous constatons que L choisit certains fragments de I et montre son point de vue dans l'acte énonciation E. D'après le problème du choix de monstration (Authier-Revuz. 1992 : 38) de certains mots par L au DI, nous pouvons en conclure que le DI avec IT ou le DI quasi-textuel ne sont pas rapportés textuellement ou objectivement.

5. Conclusion

Après avoir examiné notre corpus, nous avons trouvé que les formes du DR sont très variées. Certaines formes du DR ne se conforment pas aux explications décrites dans les ouvrages grammaticaux : du point de vue syntaxique, la forme « X » du DD peut être présentée comme COD de l'introducteur, comme complément de l'introducteur complet avec lien syntaxique particulier et comme apposition de certains segments de l'introducteur. Quant au DI, le message rapporté peut s'intégrer dans la phrase matrice comme proposition subordonnée complétive, comme SN COD de l'introducteur verbal et comme infinitif occupant la position de COD. Du plus, nous avons trouvé certaines formes particulières du DR : la récursivité du DD, le DI avec îlot-textuel et DI quasi-textuel.

Du point de vue sémantique, au DD, la séquence rapportée du DD est autonome et employé pour faire mention des mots rapportés de I par L dans l'acte énonciation e. Le mode sémantique du DD présente une hétérogénéité qui est le mélange de deux types du signe ; standard dans l'introducteur et autonome dans le « X ». En revanche, au DI, le message rapporté présente le signe standard en faisant usage des mots de L et de ceux de I. Le mode sémantique du DI est donc homogène, à l'exception du DI avec IT et DI quasi-textuel qui ont un statut sémantique plus complexe que celui d'autonymie ou modalisation autonymique. D'après notre étude, le DD et le DI ne sont pas rapportés textuellement ou objectivement en raison du problème de la singularité ou la pluralité du sujet logique, de l'élément lexical du verbe de parole, de l'acte énonciation résumé ou imaginé par L et le choix de monstration de certains mots par L, etc. Notre analyse sémantique semble ainsi vérifier l'hypothèse d'Authier-Revuz (1992).

Cet article vise à résoudre les problèmes du point de vue syntaxique et sémantique. Certaines problématiques ont été résolues, mais il semble qu'il reste certaines approches à approfondir : le fonctionnement des formes non-marqué d'un discours autre, le DR dans le cadre de la métaénonciation et métadiscours, comme l'a initié Rey-Debove (1978) et Authier-Revuz (2004), le DR du point de vue sociolinguistique dans le cadre de l'analyse critique du discours, comme l'a initié Van Dijk (1993) et Fairclough (1995) et d'autres recherches. Ces nouvelles problématiques nous encouragent à poursuivre et approfondir nos recherches dans ces domaines particuliers.

Bibliographie

- Arrivé M., Gadet. F.; & Galmiche. M. (1986). **La grammaire d'aujourd'hui**. Paris: Flammarion.
- Authier. J.; & Meunier. A. (1977). Exercices de grammaire et discours rapporté. **Langue française**. 33: 41-67.
- Authier. J. (1978). Les formes du discours rapporté : Remarques syntaxiques et sémantiques à partir des traitements proposés. **DRLAV**. 17: 1-87.
- Authier-Revuz. J. (1982). Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive : éléments pour une approche de l'autre dans le discours. **DRLAV**. 26: 91-151.
- Authier-Revuz. J. (1992). Repère dans le champ du discours rapporté. **L'information grammaticale**. 55: 38-42.
- Authier-Revuz. J. (1993). Repère dans le champ du discours rapporté (suite). **L'information grammaticale**. 56: 10-15
- Authier-Revuz. J. (1996). Remarques sur la catégorie de "L'îlot textuel". **Cahiers du Français Contemporain**. 3: 91-115.
- Authier-Revuz. J. (2004). La strate méta-énonciative, lieu d'inscription du sujet dans son dire : enjeux théoriques et descriptifs d'une approche littérale. L'exemple des modalités irréalisantes du dire. **Marges linguistiques**. 7: 85-99.
- Bakhtine. M. (1977). **Le marxisme et la philosophie du langage**. Paris: Éditions de Minuit
- Banfield. A. (1974). Le style narratif et la grammaire des discours direct et indirect. **Change**. 16-17: 188-226.
- Chuquet. J. (2004). **Verbes de parole, de pensée, de perception : études syntaxiques et sémantiques**. Rennes: Presses Universitaires de Rennes.
- Fairclough, N. L. (1995). **Critical Discourse Analysis: The Critical Study of Language**. Harlow: Longman.
- Grévisse. M. (1986). **Le bon usage**. 11^{ème} édition. Paris: Duculot.
- Hjelmslev. L. (1971). **Prolégomènes à une théorie du langage**. Paris: Éditions de Minuit.

- Millard. M. (1972). Anaphores et cataphores. **Communications**. 19: 93-104.
- Poisson-Quinton. S.; Mimran. R.;& Coadic. M. (2002). **Grammaire expliquée du français**. Paris: CLE-international.
- Rey-Debove. J. (1987). **Le métalangage**. Paris: Le Robert.
- Rosier. L. (1999). **Le discours rapporté : histoire, théories, pratiques**. Paris-Bruxelles: Duculot.
- Sadock. J.M. (1969). **Hypersentences**. Michigan: University Microfilms Ann Arbor.
- Tomassone. R. (1996). **Pour enseigner la grammaire**. Paris: Delagrave.
- Van Dijk. T. (1993). Principles of critical discourse analysis. **Discourse and Society**. 4: 249-83.